



# LA SÉLECTION PARALYMPIQUE TOKYO 2020

## I – STRATÉGIES ET ORIENTATIONS

L'effet d'expérience des préparations paralympiques précédentes a permis d'établir conjointement avec les athlètes, les entraîneurs, la direction technique nationale et les élus de la Fédération Française de Tir (FFTir) les grands principes suivants pour la campagne Paralympique de Tokyo 2020 :

- Sélectionner le plus tôt possible les athlètes afin de distinguer le temps de la sélection de celui de la préparation aux JO ;
- Assumer pleinement les choix stratégiques dans un chemin de sélection clair et concis ;
- Permettre aux athlètes sélectionnés d'atteindre la haute performance dans la quête des médailles olympiques.

## **II – STRATÉGIE DE SÉLECTION**

L'analyse des succès obtenus par les athlètes de la FFTir sur les compétitions paralympiques de référence lors des deux dernières olympiades tend vers une triple dominante :

- Être dans le top 8 mondial (classement WSPS) et/ou top 4 européen dans une ou plusieurs épreuves dans l'olympiade en cours ;
- Avoir réalisé de façon récurrente dans une épreuve des podiums dans les compétitions de référence et les coupes du monde dans l'olympiade en cours ;
- Démontrer durant l'année olympique un état de performance permettant un accès régulier dans les finales des compétitions de référence.

## **III – PRINCIPE D'ATTRIBUTION**

Liste des compétitions éligibles à quota :

- Championnats du Monde (2018, 2019) ;
- Coupes du Monde (2018, 2019, 2020).

Composition du comité de sélection de la FFTir :

- Le Président de la fédération ;
- Le Directeur Technique National ;
- La Directrice du Haut Niveau et de la performance ;
- Le Directeur de discipline ;
- Le ou les entraîneurs nationaux en responsabilité des collectifs des épreuves concernées.

1. Tout quota (non nominatif) obtenu dans une épreuve dans les 8 premières places est rendu nominatif au tireur qui l'a gagné, sous réserve de la validation du contrôle médical obligatoire rendant le déplacement sur Tokyo sans risque pour la santé de l'athlète concerné.
2. Tout quota obtenu dans une épreuve au-delà de la 8<sup>e</sup> place n'est pas rendu nominatif. Le comité de sélection de la FFTir sélectionnera de façon souveraine l'athlète dans l'épreuve retenue.

## **IV – DÉPARTS MULTIPLES**

Les départs multiples seront déterminés par le comité de sélection en fonction de leur pertinence sportive.

## **V – RÈGLES GÉNÉRALES**

Le principe de quotas nominatifs permet aux athlètes concernés de se préparer dans les meilleures conditions pour les prochains Jeux Paralympiques de Tokyo, néanmoins la sélection nominative et définitive n'interviendra qu'après la validation par le comité paralympique de sélection.

La sélection définitive d'un athlète pour les jeux sera assujettie à un suivi médical réglementaire à jour ainsi qu'à l'absence de résultat positif de contrôle antidopage avant le départ pour les Jeux Paralympiques de Tokyo.

Une suspension sportive ou médicale d'un athlète concerné par la sélection paralympique entraîne son remplacement immédiat par un autre athlète sur décision du comité de sélection.

Compte tenu des résultats obtenus en 2019 dans certaines épreuves sans obtention de quota, la FFTir se réserve le droit de demander à la fédération internationale (WSPS) l'attribution de quota au titre des « Bipartites ». Dans l'hypothèse d'une réponse positive, les modalités d'attribution de ces quotas seront laissées à l'approbation du comité de sélection, souverain dans ses décisions.

## VI – INFORMATIONS

Après validation de « la sélection paralympique Tokyo 2020 » par le Comité Paralympique de sélection, ce texte sera transmis aux quotas nominatifs par courrier personnel et mis en ligne sur le site internet fédéral :

<http://www.fftir.org/fr/accueil>

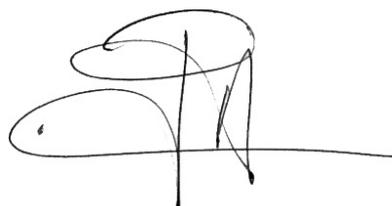
Le principe de sélection décliné dans « la sélection paralympique Tokyo 2020 » a été adopté par le bureau fédéral de la FFTir en date du 8/11/2019.

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line and a small flourish.

**Philippe CROCHARD**

**Le Directeur Technique National**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, complex loop structure with a vertical line and a horizontal tail.

**Gilles MULLER**